

Le 03/02/2025

Folio N° 2025/04

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 031-213101280-20250203-2025_04-DE



Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU 06 janvier 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025
Nombre de Conseillers : 14
Effectif légal : 15

En présence : 12
En absence : 2
En votant : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 février, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Nathalie ROUQUET, Marie-Hélène GAULTIER, Laurent PAIRASTRE, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Bruno RENVOISÉ.

Étaient absents : Benjamin HERVÉ, Céline VANNIER.

Monsieur Laurent PAIRASTRE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SÉCURISATION ROUTIÈRE

Madame le maire indique qu'elle a fait faire des devis afin de réaliser la sécurisation routière sur les routes d'Auterive et de Cintegabelle. La proposition consiste à :

- la création d'une zone à 30 avec l'installation de coussins berlinois sur la route de Cintegabelle, dans le but de sécuriser les accès à l'école et aux salles communales
- l'installation d'un radar pédagogique sur la route d'Auterive afin de faire ralentir aux abords du lotissement Ayrat et de l'entrée du village.

Elle présente les différents types de devis reçus. Après échange, il est décidé de retenir le radar pédagogique proposé par la société ALEC.

Pour les coussins berlinois, les élus décident de faire faire la pose par un professionnel. Ils retiennent donc la proposition de TDSignalisation avec la pose.

Il sera demandé au préalable l'autorisation du secteur routier pour ces travaux qui seront réalisés sur une route départementale.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise TDSignalisation pour un montant de **5759,95€ TTC** et le devis de la société ALEC pour le radar pédagogique pour un montant de **2620,80€ TTC**, soit un total de **8380.75€ TTC**.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025.
- **SOLLICITE** auprès des organismes de l'État et du Département, les subventions correspondantes à ces travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT - SÉCURISATION ROUTIÈRE				
TYPE D'ACHATS	Dépense HT	TTC	FINANCEMENTS	RECETTES
RADAR PÉDAGOGIQUE	2 184.00 €	2 620.80 €	SUBVENTION DEPARTEMENT (30%)	2 514.23 €
COUSSIN BERLINOIS	4 799.96 €	5 759.95 €	ÉTAT (30%)	2 514.23 €
			AUTOFINANCEMENT (40%)	3 352.29 €
TOTAL	6 983.96 €	8 380.75 €		8 380.75 €

- **AUTORISE** madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 3 février 2025

Le secrétaire de séance

Laurent PAIRASTRE



Le Maire,

Émilie FREYCHE

